

LA DELEGATION DU CANADA A LA DIX-SEPTIEME SESSION
REGULIERE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS-UNIES

pour publication
immédiate



Communiqué de presse No. 14
Bureau de presse
750 Troisième Avenue
New York, N. Y.

YUkon 6-5740

Intervention prononcée le 23 novembre 1962
en séance plénière de l'Assemblée Générale
par Monsieur Heath MacQuarrie, député
sur le point à l'ordre du jour:

"La situation en ce qui concerne l'application
de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du
Comité spécial constitué aux termes de la réso-
lution 1654 (XVI) de l'Assemblée Générale"

Monsieur le Président,

Lorsque la résolution 1654 (XVI) fut adoptée l'an
dernier, la délégation canadienne a reconnu qu'il était
logique de créer un organisme chargé d'examiner l'applica-
tion de la déclaration de 1960 sur l'Octroi de l'Indépen-
dance et de faire des suggestions et des recommandations
relatives au progrès accomplis dans l'application de cette
déclaration.

La Déclaration est considérée, à juste titre,
comme un document historique. Elle exprime dans les termes
les plus clairs le désir ardent qu'a cette Assemblée de
hâter par tous les moyens ce mouvement vers l'indépendance
qui est l'une des caractéristiques les plus importantes et
les plus passionnantes de l'époque dans laquelle nous vivons.

Ma délégation se félicite du progrès continu qui
a été accompli au cours des deux dernières années en vue
de son application. Dix-sept nouveaux membres ont été
admis aux Nations Unies en septembre et en octobre 1960,
au début de la 15ième Session. En raison de la fièreté
qu'ils éprouvent envers leurs indépendance et à cause de

rien perd